

M. Macdonald (Rosedale): Pourquoi pas à l'occasion des prévisions budgétaires?

M. Roche: Monsieur l'Orateur, je serais très heureux d'en parler. Je viens de prendre connaissance des témoignages présentés le printemps dernier aux séances du comité des affaires extérieures et de la défense nationale qui, au cours de l'examen du budget, s'est penché sur l'ACDI. Certains ont demandé avec insistance que l'étude effectuée par la société Price Waterhouse sur l'ACDI soit présentée au comité pour qu'il l'examine. Et même s'il y avait eu le risque d'une violation du secret, on aurait pu la remettre au comité de direction.

● (2040)

Le président de l'ACDI—j'utilise ce terme de propos délibéré parce qu'il aime qu'on l'appelle ainsi—a fait une magnifique démonstration d'escamotage, en évitant de donner une réponse nette au comité; bien qu'il nous ait assuré qu'il mettrait le rapport à notre disposition, il s'est finalement caché derrière les basques du ministre des Affaires extérieures de l'époque.

Si le ministre parlait sérieusement, il dirait: «Eh bien! Voyons un peu cette étude de la société Price Waterhouse». Elle montre à mon avis que l'ACDI n'a pas eu la gestion de qualité que le ministre désire. Mais s'il refuse de nous communiquer l'étude, s'il refuse de renvoyer le rapport de l'ACDI au comité, s'il se présente à la Chambre, comme cet après-midi, pour nous donner du baratin politique alors que nous lui demandons de se montrer à la hauteur de la tâche, alors il ne fait que provoquer le genre de discours que nous venons malheureusement d'entendre prononcer par le député de Saint-Michel (M^{re} Bégin). Elle a pris le pas sur le ministre et, je regrette de le dire, elle a donné une idée complètement caricaturale de l'opposition et, même, de la notion d'examen.

Il ne faudrait plus croire que chaque fois que nous réclamons à la Chambre l'examen d'un programme ou autre, c'est pour l'attaquer. Qu'on sache une fois pour toutes, que je n'attaque pas l'ACDI; je la défends, et c'est justement pourquoi je veux connaître tous les faits. Comme nombre de mes collègues, je reçois des lettres de partout, de gens qui lisent ce que racontent les journaux et entendent parler de ce qui se passe à l'ACDI—roulement de personnel, événements divers, etc. Ils me demandent pourquoi nous augmentons le budget de l'ACDI. Ils ne savent même pas que nous y consacrons 933 millions de dollars; il leur faudra une semaine ou deux pour le découvrir. C'est presque un milliard, plus que le budget de tous les ministères réunis, sauf deux. Dès qu'ils l'apprendront, mon courrier augmentera encore davantage.

En tant que député, j'essaie de faire comprendre à ces gens que l'argent est dépensé à bon escient, qu'il va dans des pays pour appuyer des causes humanitaires, qu'il sert à remédier aux injustices qui ont marqué les relations internationales pendant longtemps. Mais quand je cherche à prouver à mes commettants que l'argent est dépensé à bon escient, le ministre ne daigne même pas me fournir de la documentation convenable. Tout ce qu'il veut bien me remettre, c'est une documentation publicitaire très luxueuse, en papier glacé, très coûteuse, que son ministère ne cesse de produire.

Je dis qu'une telle attitude est déplorable lorsqu'on parle d'une agence dotée de presque 1 milliard de dollars. J'espère que ce débat nous aura permis de faire un peu de lumière sur la nécessité d'examiner les dépenses de l'ACDI, même si, selon toute apparence, nous ne serons

ACDI

guère plus avancés à l'issue du débat que nous l'étions au début, précisément parce que le ministre a préféré faire un discours politique au lieu d'un discours digne d'un homme d'État, que nous avons le droit d'attendre de lui en tant que ministre canadien des Affaires extérieures.

M. MacEachen: Pourquoi ne montrez-vous pas un peu de leadership vous-même au lieu de critiquer comme vous le faites?

M. Roche: Monsieur l'Orateur, ne je critique pas du tout. Je veux appuyer de mon mieux la direction de l'ACDI. Je ne demande en retour que quelques renseignements sur certains faits concernant l'administration actuelle de l'ACDI. Je demande au ministre de nous fournir l'occasion de mettre au point les mesures nécessaires pour répondre à la conjoncture nouvelle que le monde doit affronter.

Une illustration très nette des nouvelles conditions est la montée en flèche des prix du pétrole qui ont quadruplé en 1974 et qui ont absorbé, et même plus, toute l'aide que le pays en voie de développement recevaient. Ce seul fait explique bien pourquoi il faut renoncer à la dépendance de l'aide extérieure comme expression de la coopération entre les nations pour s'orienter vers ce que les Nations Unies ont proclamé dans leur nouvel ordre économique international, dans la déclaration COCOYOC et dans la charte des droits et devoirs économiques des États. Ces trois documents ont vu le jour en 1974.

J'attends du ministre qu'il vienne à la Chambre expliquer aux députés et aux Canadiens ce qu'est le nouvel ordre économique international. Ce n'est pas seulement un bout de papier, un mirage, un rêve; c'est le document officiel adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa sixième session spéciale et que l'Assemblée régulière a étayée par l'adoption de la charte des droits et devoirs économiques des États.

Je demande au ministre de nous expliquer ce qu'il faut faire pour mettre en œuvre cette charte au nom des pays en voie de développement. Car il est certain que ce sont les pays industrialisés qui doivent réagir à la pression exercée aujourd'hui sur les organismes internationaux par le groupe des 77, qui comprend maintenant un plus grand nombre de pays mais qui se compose surtout de pays en voie de développement qui ont été très sévèrement et très durement frappés par le genre d'explosion qui s'est produite dans le monde financier international.

Mais le temps passe et je voulais dire tellement de choses dans mon intervention afin d'essayer d'ouvrir le débat et le Parlement sur une nouvelle orientation que pourrait prendre l'aide à l'étranger dans notre pays, orientation qui nous permettrait probablement de faire davantage en dépensant moins. Nous n'avons pas besoin de dépenser 933 millions de dollars en assistance directe, qui se fera elle-même balayer par le genre d'ententes commerciales et monétaires internationales qui ont un effet si désastreux sur les pays en voie de développement. C'est là le principal point sur lequel il faudrait réfléchir tant au Parlement que dans le reste du pays.

Les Nations Unies se sont lancées dans une entreprise de longue haleine: elles essaient d'établir une nouvelle association internationale pour le développement. Mais cette association est la cible des attaques des pays industrialisés, car les pays en voie de développement, qui forment une majorité, se préparent en discutant de questions comme l'accès à leurs ressources naturelles, les droits des investisseurs étrangers, l'aide et le commerce, l'inflation et les problèmes monétaires. Le programme des Nations Unies visant au développement socio-économique rapide